

Convocation du 02/11/2022

Conseillers en exercice : 52

Présents	44
Procurations	3
Votants	47

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de novembre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

Présents

BARANGER Jocelyn	DURAND-JALIER Agnès	LEROUGE Eric
BARGEL Thierry	FOURNIER Gilles	LEROUX Eric
BAZIN Patrice	GALLARD Thierry	LEVEY Marc
BERTHAUD Claire	GALLIEN Adeline	MAILLET Eve
BOUGEOIS Bernard	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BOULTAREAU Manon	GUELARD Thomas	PERCEVAULT Erick
BROCHARD Cécile	GUERET Lydie	PLESSIS Fabien
BROHAND Loïc	GUILLET Monique	RABOUIN Céline
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	JEAN Valérie	ROSELIER Alain
BUTRUILLÉ Véronique	LAMOUREUX Frédéric	ROUSSEL Mathieu
DESME Francine	LAROCHE Florence	RUILLARD Valérie
DROUET Ghislaine	LE MASLE Didier	SOURISSEAU Sylvie
DROUIN Nadia	LEBEL Bruno	TOUCHET Robert
DUCHESNE Aurélie	LECLERC Alice	

Excusés avec procuration

GUILLEMOT Lionel		LAMOUREUX Frédéric
PERCHER Aurélie	à	LEBEL Bruno
LEHEE Stephen	à	GALLIEN Adeline
	à	

Absents

BUFFET Pieric
CATROUX Sophie
DERSOIR Armelle
SAUVAITRE Marie
SENEZ Delphine – excusée

Secrétaire de Séance : LECLERC Alice

1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/10/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

46 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04/10/2022.

INTERCOMMUNALITE

2

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Conseil Communautaire du 13/10/2022

Mme le Maire évoque les principaux points étudiés lors du conseil communautaire.

- **Tourisme** : Deux nouveaux projets pour l'office de tourisme Loire Layon Aubance :
 - o création de 2 circuits trails: univertail –
 - o nouvel évènementiel sportif pour valoriser ces 2 circuits «univertrail»
- **Culture** : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'école de musique EIMLL
- **Réseau de lecture** : Validation de la procédure pour le « désherbage » du fonds documentaire communautaire
- **Archives** : Convention de mise à disposition du service « Archives » entre la CCLLA et les communes
- **Ressources humaines** : Adaptation de l'accord sur le temps de travail
- **Voirie** : Autorisation de convention de voirie pour deux lotissements du territoire de Brissac Loire Aubance
- **SAFER** : Signature d'une convention avec la SAFER pour le VIGIFONCIER
- **GEMAPI** : Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - Avis sur les cartes d'aléas et enjeux
- **GEMAPI ET EAUX PLUVIALES** : Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE) -Charte d'engagement
- **Déchets** : Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets –SMITOM Sud Saumurois

M. LEROUX rappelle au Conseil Municipal la tenue du Forum de l'eau qui aura lieu le 18 novembre à 9h à Chemillé et invite les élus qui le pourront à s'y rendre, compte tenu de l'importance de ce sujet majeur de la préservation de l'eau.

FONCTION PUBLIQUE – VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/11

Depuis la création de la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance, 21 délibérations sont venues amendées le tableau d'origine. Il apparaît nécessaire d'adopter un tableau des effectifs reprenant de façon globale ces différentes délibérations pour plus de clarté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

ARRETE le tableau des effectifs tel qu'annexé

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Permanents		Titulaire			
Étiquettes de lignes	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	POSTE CREE en ETP	POURVUS	POURVU en ETP	NON POURVUS
ACCUEIL et CITOYENNETE	12	11,39	8	7,48	4
A	3	3,00	1	1,00	2
Attaché principal	1	1,00		0,00	1
Directeur général adjoint des services	1	1,00		0,00	1
Directeur général des services	1	1,00		1,00	
B	1	0,88	1	0,88	
Rédacteur	1	0,88	1	0,88	
C	8	7,51	6	5,60	2
Adjoint administratif	1	1,00	1	1,00	
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	5,88	5	4,60	1
Adjoint administratif principal 2nde classe	1	0,63		0,00	1
EDUCATION	45	34,45	31	26,00	14
A	2	2,00	1	1,00	1
Attaché principal	1	1,00		0,00	1
Directeur général adjoint des services	1	1,00	1	1,00	
B	1	1,00	1	1,00	
Animateur	1	1,00	1	1,00	
C	42	31,45	29	24,00	13
Adjoint administratif	1	1,00	1	1,00	
Adjoint animation	8	5,75	7	4,59	1
Adjoint animation principal 2e classe	5	3,72	5	3,72	
Adjoint technique	8	4,44	4	3,59	4
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,85		0,00	1
Adjoint technique principal 2e classe	5	3,40	2	1,26	3
Agent de maîtrise	1	0,93	1	0,93	
ATSEM principal 1ère classe	7	6,17	6	5,37	1
ATSEM principal 2nde classe	5	4,20	3	2,55	2
Adjoint principal 2nde classe	1	1,00		1,00	1
GTT	8	8,00	8	8,00	
A	1	1,00	1	1,00	
Ingénieur principal	1	1,00	1	1,00	
B	2	2,00	2	2,00	
Rédacteur principal 1ère classe	1	1,00	1	1,00	
Technicien principal 1ère classe	1	1,00	1	1,00	
C	5	5,00	5	5,00	
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	5,00	5	5,00	
MOYENS GENERAUX	9	8,64	6	5,64	3
A	1	1,00	1	1,00	
Attaché principal	1	1,00	1	1,00	
B	4	4,00	2	2,00	2
Rédacteur	2	2,00	2	2,00	
Rédacteur principal 1ère classe	1	1,00		0,00	1
Rédacteur principal 2e classe	1	1,00		0,00	1
C	4	3,64	3	2,64	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	3	3,00	2	2,00	1
Adjoint administratif principal 2nde classe	1	0,64	1	0,64	
POLICE MUNICIPALE	3	3,00	3	3,00	
C	3	3,00	3	3,00	
Adjoint administratif	1	1,00	1	1,00	
Brigadier chef principal	2	2,00	2	2,00	
RAYONNEMENT	4	4,00	4	4,00	
B	1	1,00	1	1,00	
Technicien principal 1ère classe	1	1,00	1	1,00	
C	3	3,00	3	3,00	
Adjoint administratif principal 2nde classe	2	2,00	2	2,00	
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1,00	1	1,00	
SOCIAL	2	1,69	2	1,69	
C	2	1,69	2	1,69	
Agent social	1	0,69	1	0,69	
Agent social principal 2nde classe	1	1,00	1	1,00	
Total général	83	71,17	62	55,81	21

4 **FONCTION PUBLIQUE – AVANTAGES EN NATURE**

Mme le Maire donne la parole à M. LEBEL qui expose au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la circulaire DSS/DFSS/5B/2003/07 du 7 janvier 2003 relative à la mise en oeuvre et à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale et des frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu l'Instruction n°5 F-2-12 du 27 janvier 2012 de la Direction générale des finances publiques relative à l'impôt sur le revenu, traitements et salaires, évaluation forfaitaire des avantages en nature (nourriture et logement), bulletin officiel des Impôts n°10 du 3 février 2012,

Vu le bulletin officiel des Impôts n°10 du 3 février 2012,

Aussi, en application de l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le conseil municipal doit délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficie le personnel

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 juin 2001 - Commune d'Allauch considérant qu'une commune ne peut accorder la fourniture gratuite des repas aux agents assurant la surveillance des enfants, la préparation des repas, le service de cantine et du restaurant au motif que les agents de l'Etat supportant les mêmes contraintes ne peuvent en bénéficier

Les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé.

L'attribution d'avantages en nature est subordonnée à une délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité.

Aux termes de l'article L.242-1 du code de la sécurité sociale, les avantages en nature sont des éléments de rémunération qui, à ce titre, sont inclus dans l'assiette des cotisations à la charge des employeurs et des salariés. Le non-respect de cette obligation entraîne des pénalités et des majorations de retard en cas de redressement. Les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable. Leur valeur doit être réintroduite sur le bulletin de salaire.

Les salariés concernés :

Tous les salariés sont concernés au même titre par cette réglementation, qu'ils soient fonctionnaires titulaires, stagiaires ou non titulaires de droit public ou de droit privé (CAE, emplois d'avenir, apprentis, ...). Cependant, l'intégration des avantages en nature dans l'assiette des cotisations sera différente selon le statut de l'agent :

- Fonctionnaires affiliés à la CNRACL : les avantages en nature sont soumis uniquement à CSG et CRDS ainsi qu'aux cotisations salariales et patronales au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique.
- Agents affiliés à l'IRCANTEC (fonctionnaires effectuant moins de 28 heures hebdomadaires et agents non titulaires de droit public et de droit privé) : les avantages en nature sont soumis aux mêmes cotisations salariales et patronales que le traitement principal et dans les mêmes conditions.

Pour tous les agents (CNRACL et IRCANTEC) les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable dans les mêmes conditions que le traitement principal.

Considérant que les contraintes imposées à certains agents travaillant au sein des groupes scolaires, Il est proposé d'attribuer un avantage en nature nourriture pour le personnel de la commune selon les modalités suivantes :

Personnels concernés :

La fourniture aux agents de repas à titre gratuit est constitutive d'un avantage en nature nourriture.

Il est proposé de définir les conditions d'éligibilité tel qu'il suit :

- Rendre éligible à l'octroi d'un avantage en nature (fourniture d'un repas) les agents du service éducation dont les plannings ne permettent pas de disposer d'au moins une heure avant 11 h 30 ou après 14 h
- Dire que l'avantage en nature consiste dans la fourniture à l'agent d'un repas identique à celui servi dans l'école où l'agent est affecté
- Dire qu'aucune participation de l'agent ne sera sollicitée au titre de l'avantage en nature
- Rappeler que l'avantage en nature n'est pas un avantage acquis mais relève de l'éligibilité aux conditions définies ci-dessus
- Rappeler que les agents peuvent renoncer à cet avantage

Pour rappel la valeur de l'avantage en nature nourriture définis par arrêté (Arrêtés ministériels des 10 et 20/12/2002
- valeur minimum forfaitaire de l'avantage en nature nourriture est arrêtée à 5 € par repas).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature pour le personnel de la commune telles que présentées ci-dessus

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Débat avant vote :

Mme le Maire précise que les agents ne sont pas obligés d'accepter ces avantages en nature.

M. LEBEL répond à M. BOUGEOIS qu'il n'existe pas d'autres avantages en nature dans la collectivité.

5**FINANCES PUBLIQUES – SCOLAIRE – APPROBATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SOLARISATION D'ENFANTS SUR LA COMMUNE DE ST MELAINE SUR AUBANCE**

Mme le Maire donne la parole à Mme JEAN, Adjointe aux affaires scolaires, qui expose au Conseil Municipal :

- L'article L212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;
- L'école St Armand Brousse de St Melaine sur Aubance reçoit par dérogation, des élèves dont les familles sont domiciliées dans la commune déléguée de Vauchrétien, au lieu-dit Les Brosses ;
- L'article L.212-8 précité, précise le calcul de la contribution de la commune de résidence ;
- Il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil ; les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Considérant que les enfants scolarisés à l'école St Armand Brousse de St Melaine sur Aubance, habitent le lieu-dit Les Brosses, de la commune déléguée de Vauchrétien,

Vu le montant demandé par la commune de St Melaine sur Aubance pour l'année scolaire 2022/2023 :

- 591.03€ (soit la moitié du coût réel 2021), pour un élève en classe maternelle
- 213.09€ (soit les $\frac{3}{4}$ du coût réel 2021), pour un élève en classe élémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE la convention proposée par la commune de St Melaine sur Aubance

CHARGE Mme le Maire de signer la convention

FIXE en accord avec la commune de St Melaine sur Aubance, la participation aux charges de fonctionnement de l'école St Armand Brousse à la somme de 591.03€ pour un enfant en école maternelle et de 213.09€ pour un enfant en école élémentaire, pour l'année 2022/2023

INSCRIT au budget le montant alloué pour cette seule année scolaire

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

6

FINANCES PUBLIQUES – MARCHÉ FLOTTE AUTOMOBILE – BONUS ECOLOGIQUE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que Brissac Loire Aubance a conclu au premier semestre un marché de location d'une flotte de véhicule :

- 3 véhicules type citadine
- 2 véhicules type fourgonnette

Sur cette flotte, trois véhicules sont des véhicules électriques éligibles à un bonus écologique de 4 000 € par véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE le choix d'une flotte essentiellement à motorisation électrique

AUTORISE madame le Maire à recevoir et encaisser les primes écologiques correspondantes

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Débat avant vote :

Mme le Maire précise à Mme DURAND-JALIER qu'il s'agit de remplacements par rapport à l'existant avec l'ajout d'un véhicule pour combler les besoins

7

FINANCES PUBLIQUES – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le budget primitif est un document prévisionnel adopté en début d'exercice. Il est nécessaire de l'adapter au fil du temps en fonction de l'activité de la collectivité.

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN qui informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative concernant le budget principal pour prendre en compte les écritures ci-dessous.

Section de fonctionnement - Dépenses						Section de fonctionnement - Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses		Opération	Chapitre	Article	Libellé	Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	012	64111	Rémunération titulaire	-	150 000,00 €		013	6419	Rémunération remboursement	-	40 000,00 €
	67	678	Autres charges exceptionnelles	110 000,00 €	-					-	-
				-	-					-	-
	023		VIREMENT à l'investissement	-	-					-	-
	022		Dépenses imprévues	-	-					-	-
TOTAL				110 000,00 €	150 000,00 €	TOTAL				- €	40 000,00 €
TOTAL						TOTAL					
TOTAL						TOTAL					

Section d'investissement - Dépenses						Section d'investissement - Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Dépenses		Opération	Chapitre	Article	Libellé	Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits					Diminution de crédits	Augmentation de crédits
131		2188	RESTAURATION matériel	-	26 000,00 €	131		1311	ETAT subvention	-	28 800,00 €
				-	-					-	-
				-	-					-	-
				-	-					-	-
				-	-					-	-
	020		DEPENSES IMPREVUES	-	2 800,00 €		021		VIREMENT du fonctionnement	-	-
				-	-					-	-
TOTAL				- €	28 800,00 €	TOTAL				- €	28 800,00 €
TOTAL						TOTAL					
TOTAL						TOTAL					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION

ADOpte la décision modificative présentée

CHARGE et AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

8 **FINANCES PUBLIQUES – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA ZAC DE LA PIERRE COUCHEE AU 31/12/2021**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, adjoint aux finances, qui expose au Conseil Municipal que conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue ALTER Public, l'aménagement de la zone d'habitat de la Pierre Couchée sur la commune déléguée de Brissac-Quincé, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021.

Ce document comprend :

Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le site, dit de la Pierre Couchée se positionne en frange Sud de l'enveloppe urbaine, sur le plateau sud de l'ancien bourg de Quincé, à l'intérieur de la délimitation fonctionnelle que représente la RD748. Sa superficie est de 3.1 ha environ.

La ZAC prévoit l'accueil de 63 logements dont 40 lots libres, 12 logements sociaux, 5 accessions à la propriété et 6 accessions privées.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021, une partie des études a été réalisée et aucuns travaux ne sont commencés.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2021, 1.374 K€ HT ont été dépensés et 139 K€ HT ont été encaissés

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 2 532 K€ HT sans participation d'équilibre.

- Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 31 janvier 2014 entre la commune de Brissac Quincé et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public, pour l'aménagement de la ZAC de la Pierre Couchée
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par ALTER Public
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public, annexé à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 532 K€ HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31/12/2021 par ALTER Public.

APPROUVE le tableau des cessions de l'année 2021.

9
**FINANCES PUBLIQUES – APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITES
DE LA ZAC ST NICOLAS AU 31/12/2021**

Mme le Maire donne la parole à M. BAZIN, adjoint aux finances, qui expose au Conseil Municipal que Conformément à la Convention Publique d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue ALTER Public, l'aménagement de la zone d'habitat du clos Saint Nicolas sur la commune déléguée de Brissac-Quincé, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021.

Ce document comprend :

Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;
Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises ;
L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le site, dit du clos Saint Nicolas est situé au Sud du bourg de la commune déléguée de Brissac-Quincé. Sa superficie est de 4.9 ha environ.

La ZAC prévoit l'accueil d'environ 76 logements dont 42 lots libres, 15 logements sociaux, 19 accessions à la propriété.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021 une partie des études a été réalisée et aucuns travaux ne sont commencés.

Avancement financier de l'opération

Au 31 décembre 2021, 485 K€ HT ont été dépensés et 0 K€ HT ont été encaissés

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 2 740 K€ HT sans participation d'équilibre.

- Vu la Convention Publique d'Aménagement signée le 31 janvier 2014 entre la commune de Brissac Quincé et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public, pour l'aménagement de la ZAC du Clos Saint Nicolas
- Vu le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 établi par ALTER Public,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par ALTER Public, annexé à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

APPROUVE le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 740 K€ HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2021 par ALTER Public.

FINANCES PUBLIQUES – CREMATORIUM – REVALORISATION DES TARIFS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 27 de la concession pour la gestion du crématorium prévoit, qu'à la demande du concessionnaire, deux mois à l'avance, les tarifs feront l'objet d'une révision annuelle à la date du premier janvier selon une formule arrêtée dans la concession.

La collectivité a été saisie d'une telle demande le 14 octobre. Elle tend à augmenter les tarifs de 4.42 % avec un arrondi à l'Euro le plus près. Ainsi, la crémation d'un adulte passerait de 792 € à 827 €, étant précisé qu'aucune révision n'a été opérée au 1er janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

43 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

3 ABSTENTIONS

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire

CHARGE Mme le Maire, ou son représentant, de signer tout document relatif et ce dossier et transmettre l'information au délégataire du crématorium

CREMATORIUM DE BRISSAC LOIRE AUBANCE	
TARIFICATION DES SERVICES AU 1 ^{er} JANVIER 2023	TARIFS TTC
PRESTATIONS DE SERVICES PUBLIC	
Crémation comprenant accueil, hommage simple et urne	
- Adulte	827,00 €
- Enfant de 1 à 12 ans	414,00 €
- Enfant de moins d'un an	GRATUIT
- Indigent	GRATUIT
- Supplément pour crémation le samedi après midi	GRATUIT
- Exhumation de moins de 5 ans	827,00 €
- Exhumation de plus de 5 ans	414,00 €
Crémation administrative à la demande d'une collectivité	
- 1 conteneur 50 kg maxi	414,00 €
- 1 conteneur entre 50 et 100 kg maxi	620,00 €
Pièces anatomiques	
- Conteneur de 110 l ou 50 kg maxi	414,00 €
- Conteneur de 220 l ou 100 kg maxi	620,00 €
- Conteneur de 330 l ou 150 kg maxi	827,00 €
AUTRES PRESTATIONS	
Accueil et cérémonie simple	Compris dans le tarif crémation
Remise de l'urne	Compris dans le tarif crémation
Maître de cérémonie pour cérémonie personnalisée au-delà de 1/2 h	157,00 €
Conservation de l'urne 1 ^{er} mois	GRATUIT
Conservation de l'urne (par mois suivant indivisible)	78,00 €
Fourniture d'une urne "premier prix" (4 litres) avec sa plaque	GRATUIT
Location de salle de recueillement avec crémation 1/2 h	Compris dans le tarif crémation
Location de salle de recueillement avec crémation 1/2 h supplémentaire	52,00 €
Location de salle de recueillement sans crémation 1/2 h	104,00 €
Location de salle de recueillement sans crémation 1 h00 supplémentaire	104,00 €
Location de salon des retrouvailles par heure	104,00 €
Si service traiteur : organisation et nettoyage salle (prestation traiteur sur devis à la charge directe de la famille)	127,00 €
Collation : sucrée ou salée - minimum 10 personnes - par personne	10,00 €
Supplément location de salle ou de salon le samedi après midi	GRATUIT
Retransmission cérémonie en direct et/ou restitution sur support USB	86,00 €
Dispersion des cendres dans l'espace cinéraire avec crémation	Compris dans le tarif crémation
Dispersion des cendres dans l'espace cinéraire sans crémation	78,00 €
MEMORIALISATION	
Plaque mémoire ou gravure sur le mur du souvenir près du jardin aux souvenirs	104,00 €
Rosier du souvenir en pleine terre et son entretien sur 10 ans + plaque mémoire sur le mur du souvenir	313,00 €
Cavurne (dalle en granit 80 x 80) - concession 10 ans	904,00 €
Case columbarium concession 10 ans	777,00 €

11.

**DOMAINE PUBLIC – ZAC DE LA PIERRE COUCHEE –
MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°D2021-06-01-10 du 01/06/2021 qui définissait les critères d'attribution des terrains de la ZAC de la Pierre Couchée. Considérant que toutes les parcelles de la ZAC n'ont pas été vendues, il est proposé d'annuler les critères définis par la délibération précitée afin d'élargir désormais le profil des potentiels acquéreurs.

Mme le Maire propose d'ouvrir l'accès des parcelles restantes aux autres clients de la Société ALTER sous réserve :

- D'une parcelle par foyer,
- D'une parcelle par investisseur,
- Et après accord des Élus en charge du dossier.

Vu l'article L.2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui précise que les personnes publiques mentionnées à l'article L.1 gèrent librement leur domaine privé selon les règles qui leur sont applicables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

DONNE un avis favorable à cette proposition,

CHARGE Mme le Maire de transmettre l'information à ALTER qui commercialise les lots,

AUTORISE Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Débat avant vote :

Mme le Maire répond à M. BROHAND que les logements aidés ont bien les mêmes tarifs de vente des terrains que pour l'accession à la propriété, mais bénéficient d'aides par ailleurs.

12.

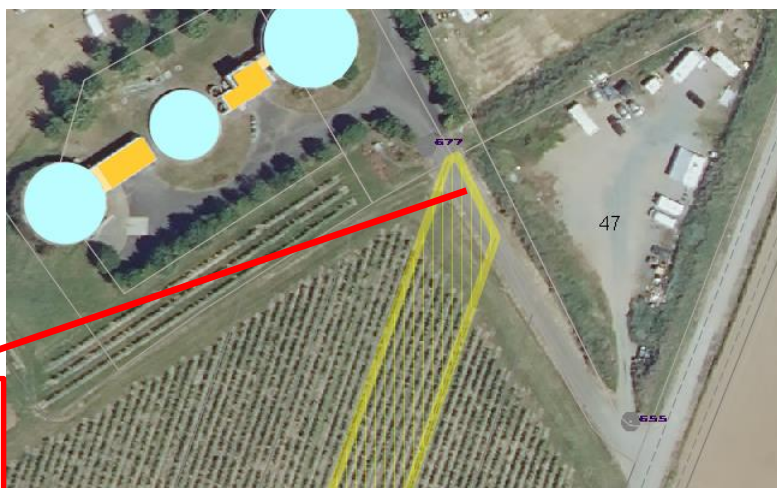
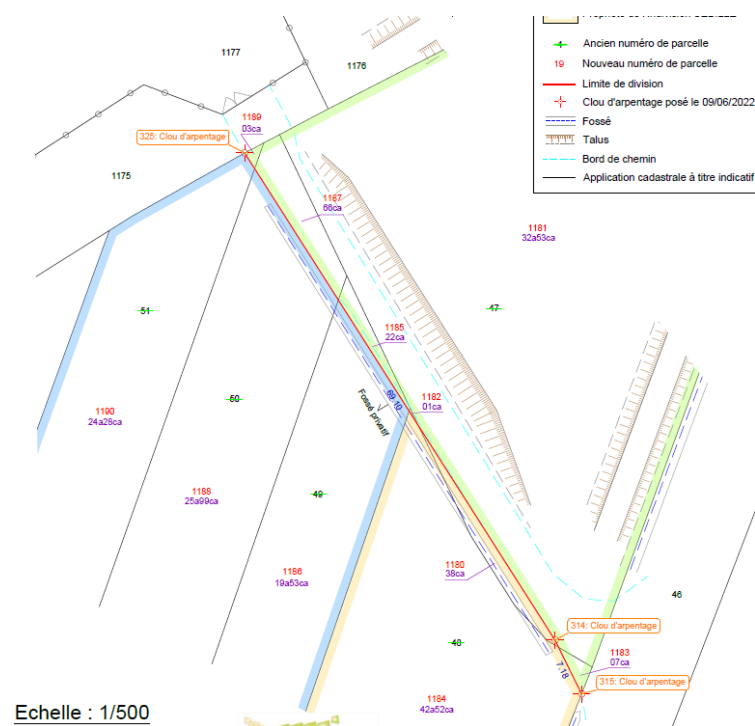
DOMAINE PUBLIC – AFFAIRES IMMOBILIERES – REGULARISATION CHEMIN STATION D'EPURATION DE BRISSAC-QUINCE – ACQUISITION ET CESSION PARCELLES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite régulariser les propriétés cadastrales du chemin communal permettant l'accès à la station d'épuration de la commune déléguée de Brissac-Quincé.

Pour se faire, la commune souhaite acquérir les parcelles nouvellement créées et cadastrées A 1182, 1183, 1185, 1187 et 1189, d'une surface respective pour chaque parcelle de 1, 7, 22, 66 et 3 m² (soit 99 m²) pour un montant global de 29,30 €. La commune souhaite également céder la parcelle nouvellement créée et cadastrée A 1180 d'une surface de 38 m² pour un montant de 11,40 €.

Tous les frais annexes sont à la charge de la commune.

Les parcelles A 1182, 1183, 1185, 1187 et 1189 intégreront le domaine public communal après l'acquisition.



Exemple d'emprise d'une parcelle privée démontrant le besoin de régularisation du chemin

Considérant la nécessaire régularisation des limites du chemin communal menant à la station d'épuration de la commune déléguée de Brissac-Quincé,

Considérant le besoin d'acquérir les parcelles A 1182, 1183, 1185, 1187 et 1189 pour un montant de 29,30€,

Considérant le besoin de céder la parcelle A 1180 pour un montant de 11,40€,

Considérant que tous les frais annexes à cette acquisition et cette cession sont à la charge de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :

47 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

ACCEPTE la cession et acquisitions des parcelles susvisées aux conditions suivantes :

Frais annexes et d'actes notariés à la charge de l'acquéreur

Acquisition pour un prix global de 29.30 €

Cession pour un prix global de 11.40 €

Intégration des parcelles A 1182, 1183, 1185, 1187 et 1189 au domaine public communal

CHARGE l'étude de Me MAUPETIT de la rédaction de l'acte

CHARGE et AUTORISE Mme le Maire, ou M. PERCEVAULT, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

13

DECLARATIONS D'INTENTIONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur les DIA reçues en mairie et dont elle a reçu délégation pour le traitement (subdélégués aux adjoints) :

N° DPU	DATE RECEPTION	COMMUNE HISTORIQUE	ADRESSE DU BIEN	REFERENCE CADASTRE		BATI	NON BATI	Préemption		DATE
				Section	Numéro			OUI	NON	
IA 049 050 22 A0091	31/08/2022	Brissac-Quincé	23 rue Maréchal Joffre	AH	83	x			x	06/09/2022
IA 049 050 22 A0092	31/08/2022	Vauchrézien	4 chemin des Forges	AK	5	x			x	14/09/2022
IA 049 050 22 A0093	06/09/2022	Saint-Rémy-la-Varenne	3 rue de la Charbonnerie	AH	397	x			x	19/09/2022
IA 049 050 22 A0094	08/09/2022	Saint-Saturnin-sur-Loire	27 rue du Logis des Bois	A	241	x			x	12/09/2022
IA 049 050 22 A0095	09/09/2022	Saint-Saturnin-sur-Loire	8 rue de la LOIRE	A	2994-2996-3195	x			x	04/10/2022
IA 049 050 22 A0096	09/09/2022	Brissac-Quincé	18 rue de Montayer	C	449	x			x	04/10/2022
IA 049 050 22 A0097	12/09/2022	Saint-Saturnin-sur-Loire	13 impasse des Cerisiers	ZN	145	x			x	07/10/2022
IA 049 050 22 A0098	14/09/2022	Brissac-Quincé	10 rue de la Moinerie	A	899-902-905-907	x			x	04/10/2022
IA 049 050 22 A0099	20/09/2022	Brissac-Quincé	rue de la Huberderie	A	1191 (ex 701)		x		x	04/10/2022
IA 049 050 22 A0100	20/09/2022	Brissac-Quincé	4bis et 6 rue Adèle Considère	AD	199	x			x	04/10/2022
IA 049 050 22 A0101	26/09/2022	Saint-Saturnin-sur-Loire	13 place d'église	AC	179-177	x			x	04/10/2022
IA 049 050 22 A0102	03/10/2022	Vauchrézien	7 square des aubépines	AI	107	x			x	06/10/2022
IA 049 050 22 A0103	04/10/2022	Saint-Saturnin-sur-Loire	Moulin des quatre croix	A	2106-3293-3295		x		x	06/10/2022
IA 049 050 22 A0104	06/10/2022	Brissac-Quincé	4 rue Raphaël LECUIT	AC	171-172	X			x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0105	07/10/2022	Saint-Rémy-la-Varenne	25 rue de Chauvigné	ZB	108	x			x	24/10/2022
IA 049 050 22 A0106	07/10/2022	Brissac-Quincé	37 rue de Verdun	AD	49	x			x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0107	11/10/2022	Brissac-Quincé	10 impasse des Corberies	AH	199	x			x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0108	12/10/2022	Brissac-Quincé	5bis rue du 14 juillet	AD	201-415-203	x			x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0109	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 23-24 La Joliette	AI	606-607-616		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0110	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 1 La Joliette	AI	594-634		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0111	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 25 La Joliette	AI	617-623		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0112	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 17 La Joliette	AI	645		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0113	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 18 et 26 La Joliette	AI	639-619-624-637		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0114	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 8 La Joliette	AI	601		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0115	13/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 19 La Joliette	AI	626-638		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0116	14/10/2022	Saulgé-l'Hôpital	2 bis rue de la Gabillarderie	ZB	153	x				
IA 049 050 22 A0117	14/10/2022	Brissac-Quincé	Lot 21 La Joliette	AI	609		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0118	14/10/2022	Brissac-Quincé	lots 6-14 La Joliette	AI	599-631		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0119	14/10/2022	Brissac-Quincé	lots 7 et 29 La Joliette	AI	600-611-618-636		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0120	17/10/2022	Saint-Saturnin-sur-Loire	15 place de l'église	AC	178-211	x			x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0121	19/10/2022	VAUCHRETIEN	Chemin de la Mineterie	AM	149		x		x	25/10/2022
IA 049 050 22 A0122	24/10/2022	Saint-Rémy-la-Varenne	2 rue de la fontaine	ZH	229	x				

14 AGENDA

Dates des prochains conseils municipaux :

- Mardi 06/12/2022 – 20H
- Mardi 10/01/2023 – 20H
- Mardi 07/02/2023 – 20H
- Mardi 07/03/2023 – 20H
- Mardi 04/04/2023 – 20H
- Mardi 02/05/2023 – 20H
- Mardi 06/06/2023 – 20H
- Mardi 04/07/2023 – 20H

Dates diverses :

- Cérémonies du 11 novembre dans chaque commune avec une cérémonie officielle sur Chemellier à 11h30
- Accueil des nouveaux arrivants : 26 novembre à 10h30 – au prieuré de St Rémy
- Dimanche 27 novembre à St Rémy la Varenne : plantation d'une micro forêt entre la salle du Dojo et la station d'épuration, avec des essences locales et de manière serrée pour avoir une croissance plus importante. Création de biodiversité, diminution du coût d'entretien. Démarche à éventuellement reproduire sur d'autres espaces non utilisés sur le territoire
- Rencontre habitants à Luigné le 18/11 – 18h30
- D'hiver et d'étoiles à Vauchrézien le 2 et 3 décembre : animation cirque et loto
- Information accueil de la Ste Barbe départementale aux écuries du Château le 10/12

15 POINT SUR LES COMMISSIONS

Mme le Maire sollicite les responsables de commission pour faire un point d'étape sur leurs travaux.

Bilan mission culture 2022 & perspectives 2023 et information sur la lecture publique – M. LEBEL

Un projet culturel en deux temps symbolisé par les actions culturelles ciblées et des temps forts, toute la saison, orientés vers le tout public.

BILAN 2022 :

Polarisez-vous :

- Réalisation de 3 courts métrages => DVD transmis aux 86 élèves, enseignants et écoles participants.
- Ecriture d'une murder partie par une classe (27 élèves) et intégrée au programmé du festival.
- Sensibilisation à la gravure : découverte, réalisation et exposition pour 87 élèves + tout public, en lien avec la bibliothèque de Vauchrézien.
⇒ *Un festival qui s'échelonne sur 4 mois pour répondre aux problématiques liées à la pandémie. Forte mobilisation du public autour des escapes game et murder party (volet festif du festival). Des rencontres d'auteurs trop confidentielles (nécessité de travailler avec les bibliothèques sur ces futures rencontres).*

Résidences d'artistes :

- 4 résidences d'artistes, dont deux avec des actions culturelles : une école (60 élèves concernant la musique tzigane et slave : Zagijai) et un accueil de loisirs (10 adolescents d'EnJeu pour découvrir la culture urbaine avec danse contemporaine et atelier d'écriture slam : Saulgé avec La Jeune Plume)
⇒ *Un soutien apprécié des compagnies puis des spectacles attendus par les publics ciblés. Nécessité de rapprocher au plus les temps de résidence des temps de diffusion.*

Découverte des cuivres et sensibilisation par l'école de musique : 4 écoles (soit 174 élèves : cycles 1 et 2), restitution salle du Marin.

⇒ Une augmentation des effectifs de l'école de musique à la rentrée de sept 2022 est à noter.

Regard sur le patrimoine :

- Inventaire et recensement du patrimoine bâti de Coutures et Chemellier, avec la population locale. 60ne de personnes pour ce projet, dont 10 activement dans la recherche sur le terrain.
- 4 écoles (de la maternelle au cycle III) : 4 demi-journées de découverte et prospection du patrimoine de leur village, avec le Prieuré.
 - ⇒ Réalisation d'une maquette du village de Luigné par les élèves dans le cadre des Journées du patrimoine.
 - ⇒ Ces travaux ont permis d'aboutir à un projet plus large :
 - ⇒ *Mon village et ses mystères, qui se déclinera avec l'outil numérique et l'application Baludik (boucle St Rémy réalisée, les autres villages restent à mettre en œuvre).*
- Dans le cadre des Journées du patrimoine : L'architecte des bâtiments de France a proposé à 120 élèves de Brissac-Quincé de comprendre, lire et appréhender le château de Brissac lors d'une journée d'immersion. Puis exposition des travaux dans les écuries du château.
 - ⇒ *1/3 des enfants touchés ont fait se déplacer les familles au château (parc + bâtisse) lors des JEP.*
 - ⇒ Exposition du travail de repérage et recensement (école privée de St Rémy), dans la salle des mariages de St Rémy la Varenne. Présentation et valorisation de leur circuit patrimonial.

Hommage à Camille St Saëns : janvier à juin 2022

- 3 écoles et 1 collège soit 90 élèves avec une chanteuse lyrique (découverte de l'artiste et écriture sur les musiques)
- 3 écoles : projet chorégraphique avec une compagnie de danse professionnelle.
- Frustration de n'avoir pu présenter les travaux des élèves et des amateurs adultes du fait de l'annulation de la Fête de la musique. Les adultes ont néanmoins pu se produire en introduction des Journées du Patrimoine.

Accueil du MuMo, durant 4 jours sur Brissac-Quincé, avec notamment 80 élèves du territoire et 4 classes du collège de Thouarcé.

D'Hiver & d'Etoiles, vendredi 2 et samedi 3 décembre, Vauchrétien : projet culturel et caritatif éco-responsable et éco-citoyen en préparation. Animations, stands, défis, ... sont déjà prévus,

⇒ *Recherchons des bénévoles pour assurer une collecte des dons permettant de soutenir au mieux le Téléthon + espace restauration et buvette (14h – 20h)*

Saison culturelle

⇒ *Des difficultés à mobiliser et des annulations de dernières minutes liées au covid ou à la canicule ont mis à mal les partenariats et la dynamique territoriale (Boite Carrée, POLARisez-vous, Fête de la Musique, Hommage à Camille St Saëns...)*

PERSPECTIVES MISSION CULTURE 2023 :

- Reconduction du projet POLARisez-vous sur la période de mars 2023, avec une perspective de mars 2024 pour clore le cycle engagé avec Nicolas Turon, auteur en résidence d'écriture janv-mars 23.
- Soutien aux artistes en création avec l'accueil de 6 compagnies autour de nouveaux projets, dont certains également soutenus par le Département ou la DRAC.
- Rencontre avec la population locale (scolaires, périscolaire, associations, individuels à définir).
- Réflexion autour du patrimoine :
 - ⇒ *Journées du patrimoine : compte tenu des observations faites sur l'édition 2022, le patrimoine bâti sera privilégié notamment dans sa valorisation par le spectacle vivant et les compagnies soutenues pour leurs créations.*
 - ⇒ *Journées de sensibilisation aux métiers de sauvegarde : Un chantier, une école, des métiers. En collaboration avec les architectes et artisans œuvrant au Presbytère de Charcé-St-Ellier.*
- Relance du partenariat avec les écoles, les associations... , en fonction des projets (POLAR, JEP, ...)
- Reprise de contact avec la maison de retraite de Brissac-Quincé (atelier d'écriture, confection de produits mis à la vente pour d'Hiver & d'Etoiles, ...)
- Définition de nouveaux projets avec EnJeu : POLARisez-vous et Mon village et ses mystères

LECTURE PUBLIQUE :

Concernant la lecture publique, pas de chiffre à fournir pour le moment mais concernant le bibliobus, la société PROCAR a été retenue pour 146 000 €. L'option électrique n'a pas été retenue compte tenu du faible kilométrage et la difficulté à atteindre le bilan carbone zéro. Livraison estimée d'ici 1 an.

Vie Associative et Sport – Mme LAROCHE

Retour de la compétence sport au 1^{er} janvier 2023

En décembre 2021, le conseil communautaire a voté le retour global de la compétence sport aux communes à l'exception de la natation scolaire

En 2022 la commission sport a travaillé avec la CCLLA sur le retour total de la compétence avec une visite de bâtiments, une analyse financière pour l'attribution de compensation et l'évaluation de la charge de chaque salle, et du point ressources humaines.

Perdurent les cas particuliers de la Salle de l'Aubance qui reste vétuste et la de Salle de St-Rémy-la-Varenne dont un dossier d'assurance est en cours par la Communauté de Communes.

Il y a également eu une relation forte et de partenariats entre les services, les élus et les associations (environ 150 réunions entre octobre 2021 et octobre 2022).

Des réflexions sont menées en lien avec la commission les élus du Conseil Municipal, les habitants et les associations sportives à partir de 3 grands axes : la Piscine / la salle de Gym /le projet de glisse urbaine

Les orientations de la commission vie associative et sport

La piscine du Marin

- Saison 2022 : 6191 entrées dont 681 hors Brissac Loire Aubance (recettes entrées : 12062 €). Pour info : saison 2019 : 7938 entrées.
- Il y a une volonté de maintenir l'équipement existant. Une rénovation globale de la piscine n'est pas inscrite au projet de Territoire
- Les travaux d'entretien de la piscine à prévoir portent principalement sur la pompe de fond du petit bassin, le changement du sable et des filtres à sable, et retravailler le fond du petit bassin...
- Il y a une volonté de conserver les cours de natation : en prenant en compte les difficultés de recrutement de maitres-nageurs pour les saisons estivales
- Il est prévu de développer les échanges avec la Fédération Départementale de Natation
- Quelques pistes pour dynamiser la piscine :
 - o création d'une association ou partenariat avec une structure déjà existante pour mettre en place une buvette /bonbons tenue par des jeunes et/ou collectifs
 - o création d'animations
 - o mise en place d'un espace ombrage

Complexe sportif

- Projet d'un nouvel équipement qui s'inscrit dans une étude globale à court terme (la salle de gymnastique) et long terme (le plateau multisport), en dissociant les 2 au niveau du calendrier et du lieu

Projet Sport de glisse urbaine

- Travail sur le projet et le financements Paris 2024
- Faisabilité de l'implantation sur le site d'accueil proposé
- Montage du dossier en lien avec l'association
- Travail en cours : lancement dossier février 2023

Rétroplanning

- Mai 2022 : réunion publique (état des lieux, échanges)
- Juillet-Août 2022 : Commission vie asso : travail de la commission sur l'ébauche des orientations suite à la réunion publique
- Septembre 2022 : Réunion publique pour présenter les orientations de la commission sport
- Octobre 2022 : finalisation des orientations par la commission sport
- Novembre/décembre 2022 : présentation des orientations de la commission sport sur les projets

La vie associative

- Bon nombre de manifestations de mars à octobre 2022 : 86 évènements organisés par 62 associations BLA
- D'autres évènements sont présents sur le territoire (ex : 11 Randonnées qui traversent nos villages)
- Pour rappel en 2021 : 23 évènements (seule année de référence car avant les évènements étaient instruits dans les 10 communes par les secrétaires de mairie)
- Locations de salles : 56 (évènements, réunions, assemblée générale...)

Bilan des 4 réunions avec les associations :

- Peu de participants : 28 associations présentes (5 à Luigné - 3 à Chemellier – 11 à Brissac – 9 à Charcé) contre 40 associations l'an dernier
- Choix pour l'an prochain de maintenir seulement 2 réunions sur 1 vendredi et 1 samedi

Problématiques soulevées en réunion

- Gestion des poubelles pour les évènements, ménage des salles associatives
- Manque de salles et stockage de matériel
- Mutualisation du matériel
- Événementiel : complexité administrative pour les dossiers

Points positifs :

- Gestion de la réservation des salles
- Réactivité des services et relation constructive et entretenue avec la commission vie associative et sport
- L'organisation du forum de la vie associative et sport

Vie économique – Mme LECLERC

Les objectifs de la commission vie économique :

- Accompagner
- Conseiller
- Orienter
- Informer
- Aider
- Fédérer
- Rencontrer

Avec le respect de l'équilibre économique du territoire

Les cafés rencontres éco (petits déjeuners thématiques) :

- 30/04/2021 : Présentation du G.P.A
- 10/12/2021 : Rencontre avec le président du TC
- 20/05/2022 : « Avez-vous bien rédigé vos CGV ? »
- 30/09/2022 : Les 7 étapes d'une transmission réussie
- 25/11/2022 : L'importance des tableaux de bords

En projet 2023 : mise en place d'un kit de bienvenue

- Rappel des obligations et devoirs
- Rappel des infos utiles
- Numéros utiles (ex: les chambres consulaires, APESA etc...)

Les travaux avec la Communauté de Communes Loire Layon Aubance :

- Travaux conjoints avec la cellule éco de la CCLLA sur l'implantation des entreprises dans les zones d'activités
- Membre du COPIL sur la nouvelle signalétique dans l'ensemble des zones d'activités (mise en place en 2024)
- Projet mobilité dans la zone des Fontenelles avec le département et la région dans le cadre du CLEFOP (Comité Local Emploi, Formation, Orientation Professionnelle)

Rappel de l'adresse mail de la commission : vie.economique@brissacloireaubance.fr

Point sur le projet de cuisine centrale – M. BAZIN

Le projet de cuisine centrale répond aux axes politiques :

- Environnement
 - o Promouvoir l'approvisionnement local.
 - o Développer l'économie circulaire.
 - o Lien avec les différentes réflexions de la commission environnement (espace de production, gestion des déchets)
- Attractivité du territoire
 - o Proposer une restauration locale de qualité
 - o Favoriser l'emploi local
- Citoyenneté
 - o Une commission composée de citoyens et des agents de la collectivité travaille depuis 2017 sur ce projet.

VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE EN 2022

Le calendrier prévisionnel :

- **1ère Phase : étude faisabilité (Nov à avril 2023)**
 - o Diagnostic, Etat des lieux (diagnostic technique, immobilier, analyse des plans, reprise des documents antérieurs)
 - o Prospective : quel périmètre d'action ? quel périmètre juridique ? (les élus prennent en charge la prospective auprès d'autres partenaires)
 - o Proposition de scénarios : capacité, coût de bâtiment (tenir compte de l'impact des sites existants pour leur remise aux normes), organisation juridique
 - o Préparation du cahier des charges pour trouver le programmiste
 - o Validation de la faisabilité en mai

RETOUR AU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SUITE A DONNER AU PROJET

- **2ème Phase : étude de programmation (septembre 2023 à février 2024)**
 - o Consultation programmiste (juin à août 2023)
 - o Pré-programme (relecture de la faisabilité et compréhension des besoins) et programme (rencontre des utilisateurs et identification de la programmation)
 - o Définition des besoins et analyse fonctionnelle
 - o Rédaction d'un cahier des charges pour la recherche d'architecte
 - o Investigation des études techniques (étude de terrain, topo, etc.)
- **3ème Phase : concours d'architectes (mars à décembre 2024)**
 - o Concours avec constitution d'un jury
 - o Une fois l'architecte retenu, mise en place des études
 - o A voir si on peut éviter le concours pour gagner 6 mois (?)
 - o Etudes architectes (janvier à octobre 2025)
- **4ème Phase : Travaux novembre 2025 à sept 2026**
 - o Consultation Entreprises (novembre à janvier 2026)
 - o Phase travaux de février à décembre 2026

16
INFORMATIONS DIVERSES

Tour de Brissac Loire Aubance

M. LEBEL rappelle l'évènement cycliste du tour de BLA le dimanche 28 mai 2023 en rappelant la nécessité de présence de signaleurs.

Fin du Conseil Municipal à 22h15